



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 MARS 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 19 **votants** : 19

Date de convocation : 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absents excusés : Mme TRAVERS Jeanne ; M. COUASNON Michel ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. FADIER Thierry ; Mme THIBAUT Angélique ;

Pouvoirs : M. GOUPIL Jean-Paul donne pouvoir à Mme NOEL Marie-Laure ;
Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;
M. FADIER Thierry donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud.

Secrétaire de séance : M. RAULT Pierre-Antoine.

2023-03-018 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET DE LA VILLE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture de l'exercice + report de l'exercice antérieur). Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001). Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002). Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).



PROPOSITION

BUDGET VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT 2022	
Résultat net de la section de fonctionnement 2022	502 156,77€
Résultat reporté 2021	0,00€
Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2022	502 156,77€

Résultat net de la section d'investissement 2022	116 511,96€
Résultat reporté 2021	-185 323,99€
Résultat consolidé de la section d'investissement 2022	-68 812,03€

Recettes à recouvrer de l'exercice 2022	0,00€
Restes à réaliser de l'exercice 2022	
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2022	0,00€

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2022	-68 812,03€
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2022	0,00€
Soit un déficit de	-68 812,03€
Financement de la section d'investissement	-68 812,03€

Proposition d'affectation du résultat 2022	
Affectation obligatoire = couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	68 812,03€
Reliquat disponible affecté comme suit :	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	333 344,74€
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	100 000,00€

DECISION

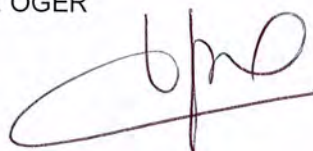
Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 30 mars 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.